



Formation chef de manoeuvre - Initiale

Personnes concernées

Toute personne appelée à assurer l'organisation et la conduite de l'opération de levage en prenant en compte les risques liés à son environnement de travail.

Objectifs de la formation chef de manoeuvre travaux publics (initiale)

Être capable d'assurer l'organisation et la conduite de l'opération de levage en prenant en compte les risques liés à l'environnement de travail.

Contexte

Article 4121-1 du Code du Travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Programme de formation

FORMATION THÉORIQUE (2 heures minimum)

Réglementation

- Responsabilités : de l'élingueur, du chef de manoeuvre et du conducteur de l'appareil de levage,
- Inspection commune préalable du chantier,
- Réglementation applicable.

Risques et fonctionnement

- Types d'appareils de levage et spécificités,
- Examen d'adéquation (réalisation et formalisation),
- Établissement ou participation à l'établissement du Plan de prévention, consignes de sécurité, communication de son contenu,
- Risques liés aux opérations de levage et de manutention, analyse des risques,
- Caractéristiques des charges manutentionnées (Poids, tare, points d'accrochage, centre de gravité, forme...),
- Contrôle réglementaire des engins de levage et des appareils de manutention, contrôle des autorisations de conduite,
- Adéquation environnementale,
- Lecture et compréhension des abaques de levage,
- Mode de communication avec le conducteur,
- Gestes de commandement,
- Règle d'élingage,
- Balisage de chantier,
- Plan de levage,
- Opération de début et de fin de poste,
- Conduite à tenir en cas d'accident,
- Rôles des organismes de contrôles et d'inspections.

FORMATION PRATIQUE (1 heure minimum)

- Mise en situation pratique avec différents appareils de levage,
- Jeux de rôle.

ÉVALUATION (30 minutes minimum)

- Questionnaire théorique et évaluation pratique.



Formation chef de manoeuvre - Initiale

Prérequis

Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées). Posséder les aptitudes médicales requises et validées par la médecine du travail. Comprendre le français ou être accompagné d'un traducteur

Durée

Débutant : 1 journée soit 7h00

Formateurs

Formateurs reconnus compétents

Dispositifs de suivi

Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de formation

Lieu de formation

Au sein du centre de formation City'Pro ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées

Méthodes pédagogiques

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes. Organisation par ateliers pédagogiques. Plateau technique avec aire d'évolution et matériel pédagogique adapté pour une mise en situation réelle. Formateurs professionnels

Validation des acquis

Pour obtenir son attestation de réussite, le candidat doit remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info